



FLASH-INFOS

La Défense, le 15 juin 2020

Cher(e)s collègues,

Veuillez trouver ci-dessous le communiqué que nous vous adressons chaque semaine pour vous rendre compte de nos actions.

Réunion Ministre et SCPN du vendredi 12 juin

Comme vous le savez, le SCPN a été reçu par le ministre de l'Intérieur vendredi dernier, entouré de son secrétaire d'Etat Laurent Nuñez, du DGPN, du directeur de cabinet adjoint et du conseiller police.

La position du SCPN a été ferme et claire, devant le ministre comme devant la presse, à savoir :

Nous avons demandé au ministre de revenir sur le sentiment de présomption de culpabilité lié au terme inadéquat "soupçon avéré". Le ministre en a convenu, et l'a dit et écrit.

Nous avons également demandé de ne pas laisser les policiers dans la zone grise concernant les techniques d'interpellation des récalcitrants, à savoir d'apporter des éclaircissements suite à son annonce de la suppression de la clé d'étranglement. Vous constaterez désormais qu'il est fait référence à la notion de "prise arrière", pour le moins peu précise, et qui nécessite de nous assurer des instructions que nous avons demandées sans délai.

Enfin, au-delà de cette crise de confiance, nous avons dit au ministre quelles étaient selon nous les solutions de fond et d'avenir, que nous martelons depuis de nombreux mois :

Conclure le livre blanc de la sécurité intérieure et emmener la police nationale, ainsi que la gendarmerie nationale, dans un plan ambitieux d'organisation de ses missions et attributions respectives ; mettre en oeuvre et de façon conjointe le rapport Thiriez, qui affirme la qualité de la chaîne hiérarchique dans la fonction publique et celle de la police nationale en particulier, et l'académie de police, qui aura pour vertu de fluidifier les relations entre les corps (pas que actifs) et améliorer notre efficience interne ; investir enfin, et de façon ambitieuse, sur le "policier du quotidien", pour

toutes celles et ceux qui oeuvrent pour la sécurité et la tranquillité publiques, trop longtemps négligées, pour (ré)affirmer la fierté de l'uniforme, donner les moyens incontournables à l'exercice de la mission (caméras piétons et embarquées de qualité - nous lui avons présenté un modèle et dénoncé celui, lamentable, qui a été acheté pour la police nationale), tenues de travail (gilets nouvelle génération, notamment), moyens de communication, armement intermédiaire et plan de formation continue renforcé), véhicules, et débarrasser de façon ferme la police nationale des missions et charges indûes qui doivent être transférées dans le cadre du continuum de sécurité.

Réunion DGPN et secrétaires généraux des syndicats

Le mercredi 10 juin, de 14 h 30 à 16 h 30, le directeur général accompagné de son adjoint, de la cheffe de l'IGPN, des principaux DISA (CRS-PAF-PJ-SP) et représentants de la Préfecture de Police notamment, organisait une réunion urgente au regard de la situation actuelle et des attaques et accusations de violences et racisme portées contre notre institution. Cette réunion avait été programmée avant la prise de parole du ministre de l'Intérieur.

L'ensemble de la parité syndicale représentant les corps actifs, administratifs, techniques et scientifiques était présent.

En préambule, le DGPN a rappelé que la police en France n'était pas raciste ni violente et que nous faisons un métier difficile. Il a longuement apporté son soutien et sa reconnaissance à l'ensemble des policiers et agents. Il indiquait également que l'écho aux appels à manifester était assez faible avec une participation s'élevant à 10 000 personnes au plan national dont 2 500 à Paris.

Selon lui l'écrasante majorité de la population nous soutient, et depuis 2015, la police a été très sollicitée, sans temps de pause avec un contexte général qui se dégrade.

Les propos tenus par le ministre ont provoqué une émotion, une véritable onde de choc. Selon lui, la technique dite de l'étranglement est dangereuse et il considère que le pistolet à impulsion électrique peut constituer un substitut efficace.

Enfin, il a déclaré qu'en tant que DGPN sa première des responsabilités est que chaque fonctionnaire rentre chez lui sans être blessé et que rien ne justifie, même pas la réussite d'une affaire, que l'on expose sa santé.

Les prises de paroles des différents secrétaires généraux ou adjoints des organisations syndicales étaient lourdes tant la surprise, l'incompréhension des déclarations du ministre et la violence des attaques que la police subit actuellement étaient grandes. Embrassement des services, fort mécontentement parmi les policiers, situation risquant de dégénérer, sont les conséquences des propos du ministre avec le retrait de la clef d'étranglement ainsi que la suspicion de racisme et la fin de la présomption d'innocence.

L'UNSA / FASMI a déclaré qu'actuellement le travail était fait à l'envers, qu'il n'y avait eu aucune consultation préalable, que le dialogue social était mis à mal, en déplorant d'être mis face à des annonces faites à l'attention de nos détracteurs.

La prise de parole du SCPN en complément des autres organisations s'est articulée ainsi :

Nous avons dénoncé l'injustice faite aux policiers de tous grades et tous corps, d'accusations de violences et de racisme et surtout, de stigmatisation avec une présomption de culpabilité nous concernant et une tolérance zéro spécifique.

La police est aujourd'hui violemment attaquée alors qu'un drame s'est produit aux Etats-Unis et qu'en écho, le décès d'Adama Traoré en zone gendarmerie, est surmédiatisé. Le débat doit être repris et recentré par le Premier ministre, la police ne peut être tenue responsable de l'existence de racisme et de discriminations au sein de la société.

L'institution doit la reconnaissance et la protection de ses agents que ce soit la protection physique, morale, psychologique ou fonctionnelle.

La bataille de la communication est en passe d'être perdue, un plan global de valorisation de nos activités et actions doit être mis en œuvre afin d'apporter la contradiction à la surexposition médiatique de nos détracteurs.

Il est indispensable que les personnels aient les moyens d'exercer leurs missions en parfaite sécurité avec notamment un déploiement conséquent du PIE et une attribution individuelle de caméras piétons de qualité en parallèle de l'équipement en caméras filmant à 360 degrés sur tous les véhicules de police y compris les motocyclettes.

Le lien police-population doit être renouvelé ou renforcé, il est urgent de déterminer des actions, voire de créer une réserve opérationnelle de police, à l'instar de ce qui se fait en gendarmerie ou chez les sapeurs pompiers. Ces réservistes de la société civile seraient de parfaits défenseurs de l'institution, en la connaissant de l'intérieur.

La cheffe de l'IGPN a communiqué des données très intéressantes relatives à l'utilisation du P.I.E.

Depuis 2018, il y a eu 5 370 déclarations d'utilisations pour 5 324 usages dont 36 sur des animaux. Les 5 288 usages sont soit des pointages, des contacts ou des tirs. 5 usages ont été signalés et concernent 4 blessures et 1 décès intervenu après le départ des policiers soit un ratio de 0,095%.

En conclusion, le DGPN a indiqué que la situation est compliquée, qu'il y a une offensive contre la police et qu'il ne faut pas admettre la petite musique selon laquelle la police est raciste ou violente. Le ministre apportera des réponses, lors de réunions bilatérales auxquelles le DGPN assistera, aux questions qui ont été posées.

Cher(e)s collègues, notre engagement est total et permanent. Les commissaires de police ont le devoir de défendre l'institution que nous dirigeons, les policiers que nous commandons, mais aussi d'être exigeants pour en avoir les moyens, fermes pour nous assurer du respect des valeurs que doivent porter les policiers qui méritent, au-delà

des moyens qui manquent, le respect pour ce qu'ils font et ce qu'ils endurent depuis trop longtemps.

Nous regrettons une agitation syndicale parfois stérile et désorganisée, alors que nous sommes toujours plus forts unis, et vous renouvelons notre souhait de continuer à peser face à nos autorités. Si cela peut à nouveau se faire, rassemblés en intersyndicale, nous y participerons, à la réserve de ne pas nous laisser entraîner dans des mouvements de voie publique qui sont eux-mêmes interdits à la population que nous verbalisons à ce titre lorsqu'elle transgresse.

Nous sommes à votre écoute pour recevoir vos remarques.

Bien sincèrement,

Le Secrétariat Général du SCPN

Secrétaire général

David LE BARS

01 49 67 02 40/41

07 63 56 36 21

david.le-bars@le-scpn.fr

Secrétaire général adjoint

Pierrick AGOSTINI

01 49 67 02 43

06 69 91 83 33

pierrick.agostini@le-scpn.fr

Retrouvez le SCPN :

www.le-scpn.fr ou sur twitter [@ScpnCommissaire](https://twitter.com/ScpnCommissaire)

